

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.01.00 Convocation du 20.01.2000

Compte rendu affiché 1^{er} Février 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Présents :

Objet : STADE OBOUSSIER :

Décision Appel Offres Ouvert.

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN,
BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	29
présents	25
votants	28

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY,
Mmes ROUX, WYMANN, GASTREIN, VEYRIER,
MM. CHATELIER, PIANA, GONDELAUD, FORGET,
RUMEAU, MARCENDE, Mlle MILLET, MM. DUSSUD et
BELIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés :

M. DUCRET par M. GONDELAUD - Mme BROSSARD par
Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absent excusé :

M. DOUCET.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que le stade d'honneur de la commune, depuis plusieurs années, nécessite la réalisation d'une mise aux normes. En effet, indépendamment du niveau de compétition auquel participent les équipes du club local, un certain nombre de problèmes réglementaires sont à régler (longueur du stade, main courante non conforme, état de la pelouse...). Pour régler ces difficultés, il est proposé au Conseil Municipal de décider de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 279 et 296 à 298 du Code des Marchés Publics.

Le marché comprendra trois lots, éclairage, mise aux normes du terrain dont arrosage automatique, forage et pompage.

Il explique que les travaux devraient débiter à la fin de la saison en cours, le terrain pouvant être à nouveau utilisé après la trêve hivernale de 2001.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

.../...

- Vu le Code des Marchés Publics,
- Considérant la nécessité de procéder à la réfection du Stade Jean OBOUSSIER en vue d'obtenir sa mise en conformité avec les règles applicables,
- Décide de procéder à un *Appel d'Offres Ouvert*, conformément aux dispositions précitées du Code des Marchés Publics, en vue de la mise aux normes du Stade de football d'honneur situé dans le complexe Jean OBOUSSIER,
- Dit que l'Appel d'Offres Ouvert portera sur 3 lots :
 - ① éclairage,
 - ② mise aux normes (dont arrosage automatique),
 - ③ forage et pompage,
- Demande à Monsieur le Maire de précéder à toutes les démarches concernant cette affaire,
- Précise que cette opération fera l'objet d'une inscription budgétaire sur l'exercice 2000, à l'article 2312.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 Janvier 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 22 Février 2000
- de la publication le 23 Février 2000
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 Février 2000